



Contre les SANCTIONS et Pour l'Amélioration du Service Public

Agissons tous ENSEMBLE le 9 Avril

Nous vous avons informé dans un précédent tract que le Président du Conseil Départemental 01 avait décidé de poursuivre une de nos collègues Madame NM..... en conseil de discipline le 6 mars 2018 pour une sanction de 2 ans d'exclusion temporaire sous prétexte qu'elle aurait harcelé une contractuelle avec qui elle travaillait. Cette personne est depuis partie sans laisser de preuves qui pourraient étayer cette grave accusation. Il était également reproché à NM des manquements à la réserve et à l'obéissance hiérarchique.

L'avis du conseil de discipline est tombé : 1 mois d'exclusion temporaire par les seules voix des élus politiques du CD (la neutralité a-t-elle des limites ?), et du Président du Conseil de discipline.

Cependant **la collectivité a été déboutée de son accusation principale** : le harcèlement, qui a été complètement abandonné. NM avait dix-sept (17) attestations sur l'honneur de collègues qui affichaient et confirmaient son esprit convivial, solidaire, professionnel, ainsi que son caractère volontaire, souvent moteur dans le fonctionnement moral de l'équipe et du service.

Elle a reçu son arrêté d'exclusion d'un mois vendredi 30 mars avec les commentaires suivants:

« Vous voudrez bien, dans la poursuite de vos activités professionnelles au Département, d'une part apporter à vos collègues et leur travail le respect indispensable à toute vie sociale au sein d'un service ; d'autre part vous conformer strictement aux règles de travail comme aux consignes de votre hiérarchie. »

Ainsi le Président du Conseil Départemental OSE...

Vous aurez bien compris qu'il est sous-entendu que son comportement et son travail seront scrutés avec attention par l'administration. Nathalie est très engagée dans son travail syndical et sur son lieu de travail et vous l'aurez compris, **la stratégie du département était de viser une sanction haute pour réussir à taper fort, afin d'intimider et faire taire**. La collectivité est sans doute jalouse des athlètes de l'Ain et veut une médaille en sport de combat !

Sa décision est un signal pour que chaque agent hésite à exprimer de la contestation aux réorganisations et s'affirme pour un Service Public avec des moyens et du sens.

La collectivité fait des choix qui développent les RPS (Risques Psycho-Sociaux).

La collectivité est maligne en respectant l'avis du conseil de discipline, ce qui **ne permet pas** à NM de se pourvoir en conseil de discipline de recours, pour **une révision rapide de sa sanction**.

De surcroît, cette sanction du 3ème groupe l'empêche d'être éligible aux prochaines élections professionnelles. Ainsi si la collectivité a dû « se contenter » d'une sanction qui passe de 24 à 1 mois c'est intelligent et tactique. C'est **la preuve d'un dossier dont la finalité était de se débarrasser d'une militante très active et revendicative pour son service et l'ensemble des agents**.

La preuve est que la collectivité lui avait proposé de donner des droits extra-statutaires (en plus) pour qu'elle soit déchargée à temps plein pourvu qu'elle ne revienne plus dans sa structure et soit ainsi éloignée des agents et de la réalité de terrain. Bien évidemment, NM et le syndicat CGT ont refusé cette intimidation. **Nous ne mangeons pas de ce pain-là.**

Il est évidemment plus facile de décrédibiliser le ou la militant-e auprès des agents en expliquant qu'il ou elle s'est éloigné-e de la réalité du monde du travail.

Vous l'aurez compris, c'est une tactique à la fois comme forme de discrimination et d'entrave à l'exercice du droit syndical.

Nous devons ENSEMBLE réagir et agir à la hauteur de cette sanction à l'égard de NM et de cette provocation qui vise tout le personnel :

- En premier lieu pour rétablir Nathalie dans son bon droit et lutter contre toute forme de discrimination syndicale.

Nous devons ENSEMBLE réagir et agir en liant défense individuel et conquêtes pour tous les agents, toutes les catégories :

- Et ce au moment où après le puissant mouvement de grève du 22 mars, nous essayons d'établir un rapport de force qui soit favorable aux salariés .
- Dans un enjeu déterminant pour l'avenir du service public et, plus largement, de notre société.

Nous devons ENSEMBLE RASSEMBLÉ réagir et agir en poursuivant la mobilisation déjà engagé pour le Service Public.

Le syndicat CGT appelle les agents du Conseil Départemental **à la grève le lundi 09 avril 2018 de 0 à 24h avec un rassemblement de 10h à 14h devant le Conseil Départemental**, Av. Alsace Lorraine, jour de la prochaine Assemblée plénière.

Les motifs de l'action sont pour :

- ⌚ **Dénoncer ces méthodes de management.** la preuve : le même jour un autre conseil de discipline sanctionnait un agent de catégorie B
- ⌚ **Dénoncer des réorganisations de service** (route, social, bâtiment, moyens, etc...)
- ⌚ **Donner les moyens aux agents de rendre un service public de qualité au service des usagers.**
- ⌚ **Dénoncer les conditions de vie dans les services publics qui se dégrade le manque de moyen matériel et humain dans tous les services**
- ⌚ **S'opposer aux méthodes de gestion du personnel par la pression, le chantage, les mesures disciplinaires qui impactent la santé psychologique et physique des agents.**
- ⌚ **La revalorisation du régime indemnitaire pour tous les agents et l'alignement de la catégorie C.**
- ⌚ **La titularisation des agents contractuels dans tous les services et notamment au sein de la DGAS**
- ⌚ **L'embauche d'agents nécessaires au bon fonctionnement des services de proximité sur l'ensemble du territoire**
- ⌚ **La catégorie F8 pour tous les agents des routes et des collègues.**
- ⌚ **DÉNONCER la sanction à l'encontre de MN et d'EXIGER l'ANNULATION de cette sanction.**